



SEJOUR 2022



6 – 12 ans

NOM de l'enfant : _____

Prénom : _____

Date de naissance :/...../.....

Allergie grave nécessitant PAI, précisez :.....

E-mail : _____

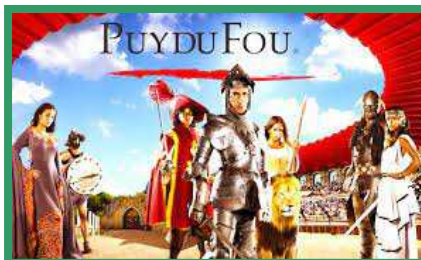
Marais Poitevin

Du 16 au 23 juillet : (24 places) 8 jours

Séjour basé au camping Le Martin Pêcheur *** Magné (79)

Hébergement sous toiles de tentes au camping

www.camping-le-martin-pecheur.com



Au programme de la semaine :

Journée au **Puy du Fou**, piscine, visite d'une mine d'argent, vélo, balade en barque sur la Venise Verte, visite du château de Jarzay, jeu « Terra Aventura », rando

CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 16 MAI 2022

L'association ARNOVEL se réserve le droit d'annuler un séjour, si le nombre d'inscrit n'est pas atteint et selon l'évolution de la crise sanitaire « Covid-19 » (protocole en vigueur, restrictions...). Dans ce cas, les familles seront informées rapidement après la clôture des inscriptions et remboursées intégralement.

Merci de retourner le dossier **complet** au Centre de Loisirs Petite Rivière - 8, rue des deux Rivières – Blaslay - 86170 SAINT MARTIN LA PALLU **accompagné du règlement du séjour** par chèque (ou chèques vacances) à l'ordre de l'ARNOVEL.

Je soussigné(e) Mr/Mme atteste avoir pris connaissance des informations générales ci-joint et les accepter.

Signature du Responsable Légal :

Tarifs séjour 2022

Pour les familles allocataires à la CAF ou à la MSA (toutes familles percevant des allocations familiales, aides au logement, prime d'activités...) nous prenons en compte le quotient familial indiqué par « CAF PRO » au moment de l'inscription. **Merci de fournir un justificatif de l'année en cours. En l'absence de justificatif, le tarif maximal (QF > à 1201) est appliqué.**

En raison d'un nombre croissant de retards de paiement ou d'impayés, l'association ARNOVEL rencontre des difficultés financières. Afin de palier à cela, pour toute inscription, **un acompte de 50 %** sera demandé et encaissé à l'inscription. **Le séjour devra être soldé au plus tard le 10 juillet 2022.**

Pas de remboursement en cas d'annulation après le 16 mai 2022.

Quotient Familial	Enfants Communauté de Communes du Haut Poitou	Enfants HORS Communauté de Communes du haut Poitou
	SEJOUR MARAIS POITEVIN	
-450	179,00 € soit 84,50 € à l'inscription	199,00 € soit 94,50 € à l'inscription
De 451 à 700	200,00 € soit 95,00 € à l'inscription	220,00 € soit 105,00 € à l'inscription
De 701 à 850	255,00 € soit 122,50 € à l'inscription	275,00 € soit 132,50 € à l'inscription
De 851 à 1000	270,00 € soit 130,00 € à l'inscription	290,00 € soit 140,00 € à l'inscription
De 1001 à 1200	285,00 € soit 137,50 € à l'inscription	305,00 € soit 147,50 € à l'inscription
+ de 1201	290,00 € soit 140,00 € à l'inscription	310,00 € soit 150,00 € à l'inscription

Pensez à régler la cotisation annuelle 2022 : 10,00 € par famille
(valable du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours)

Participation financière des communes

	Séjours 8 jours		Séjours 8 jours
Avanton	43,20 €	Saint Martin la Pallu <i>(Vendeuvre, Charrais, Chéneché, Blaslay, Varennes)</i>	32,00€
Chabournay	32,00 €	Villiers	32,00 €
Cissé	28,00 €	Yversay	23,20 €
Neuville	40,00 €		

La participation financière des communes est une aide directe aux familles et vient en déduction du prix des séjours.
N'oubliez pas de la déduire du prix du séjour.

